Après une réplique de MM. Leroyer et Laboulaye, l'art. 6, les autres articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 28 Mars 1881.

Présidence de M. Floquet

BRUITS DE COULOIRS

Les partisans du scrutin d'arrondissement disent que M. Boysset ne hâtera pas le dépôt du rapport, parce que la discussion ne pourra pas venir avant les vacances.

M. Janvier de la Motte envoie MM. Guilloutet et Brame se mettre en rapport avec deux amis de M. Jules Ferry à propos d'un incident survenu à la lecture du dernier procès-verbal.

La séance est ouverte à 2 heures.

Avant la discussion des questions portées à l'ordre du jour, M. Janvier de la Motte demande à faire une observation sur la reproduction infidèle que donne le *Journal Officiel* des débats de la dernière séance, surtout en ce qui concerne les paroles qu'il a prononcées et qui ont motivé un rappel à l'ordre. L'orateur, vu l'absence du président du conseil, dit qu'il attendra sa présence pour lui demander des explications à ce sujet.

M. Paul de Cassagnac donne lecture du passage du discours prononcé à la Chambre le 14 novembre, passage dans lequel il est dit que « les gouvernements sont attentifs à ce » qui se passe en France et que si la majorité » passait au parti clérical monarchique, l'étranger deviendrait bientôt ombrageux et hostile. »

Le Président invite l'orateur à se renfermer dans la rectification.

M. Vilain interrompt M. P. de Cassagnac; celui-ci est ensuite rappelé à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac reconnaît que la citation qu'il a faite samedi était incomplète relativement au discours prononcé par M. Barthélemy St-Hilaire, mais il maintient son exactitude quant au fond, car ce qu'il a omis de citer était encore caractéristique et l'orateur ajoute que les journaux n'ont rien dit de plus fort.

M. Madier de Montjau relève les assertions présentées samedi par M. Paul de Cassagnac et dit qu'il n'existe aucun rapport entre les proscrits par la force et les émigrés volontaires.

M. Barthélemy Saint-Hilaire relève aussi les assertions de M. Paul de Cassagnac sur son article publié en 1832 à propos de la condamnation de Louvel.

M. Janvier de la Motte proteste; il est rappelé à l'ordre.

M. le Président fait remarquer que, dans de pareilles conditions, la discussion sur le procès-verbal n'est pas admissible.

M. Paul de Cassagnac demande la parole pour s'expliquer sur un fait personnel.

M. le Président lui accorde la parole se réservant le droit de diriger le débat.

M. P. de Cassagnac dit que M. Barthélemy St-Hilaire tronque la citation.

M. Janvier de la Motte proteste contre les sévérités du président réservées trop souvent aux membres de la droite.

Le Président clot le débat en mettant aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

L'adoption est votée.

EMPRUNTS DÉPARTEMENTAUX

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur divers projets de lois tendant à autoriser les départements de la Lozère, du Jura, de la Savoie, de la Haute Savoie et de la Mayenne à contracter divers emprunts pour l'amélioration de leurs chemins vicinaux et pour le remboursement de leurs dettes départementales.

Ces divers projets sont mis aux voix et adoptés.

LA DURÉE DU TRAVAIL

La Chambre reprend ensuite la discussion de la proposition de loi sur la durée des heures de travail dans les manufactures.

M. Louis Blanc proteste contre la théorie souvent émise que le travail est libre. Ceux qui veulent la liberté absolue devraient repousser logiquement l'instruction obligatoire. La limitation des heures de travail permettra aux ouvriers de goûter la vie de famille.

Mieux vaut, dit l'orateur, que les réformes soient établies par l'Etat que provoquées par les grèves; la loi doit être limitée par l'intérêt général comme celle qui a été promulguée pour réglementer le travail des enfants dans les manufactures.

M. Louis Blanc réfute les arguments apportés à la tribune pour établir que cette loi faciliterait la concurrence étrangère; il cite le témoignage de M. Macaulay constatant que le génie de l'homme améliore la situation de son pays et que le moyen d'augmenter le génie d'une nation c'est de la rendre plus instruite et plus robuste.

M. Girerd, répondant à M. Louis Blanc, critique le projet de loi et le trouve inapplicable, illogique et exclusif. La limitation des heures de travail entraîne naturellement une diminution dans la production et une augmentation dans les salaires. Dans ces conditions, il devient difficile de nier que la loi favorisera la concurrence étrangère.

M. Ballue, répondant à M. Girerd, reprend la thèse de M. Louis Blanc qui est celle de tous les moralistes, il dit que la réduction demandée dans le projet de loi est même déjà appliquée dans certaines usines.

M. Laroche-Joubert combat le projet.

La séance est levée et la suite de la discussion renvoyée à demain.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier.

Paris, le 28 mars 1881.

Si, comme on le trouve généralement, M. Gambetta se proposait, dans son discours d'hier, de réagir auprès de ses amis contre l'indifférence manifestée par lui vendredi au Grand-Hôtel, à l'égard du scrutin de liste et aussi contre l'agitation préconisée par son journal pour faire triompher le vote plurinominal, il ne parait pas jusqu'à présent qu'il ait réussi. Les félicitations qui lui ont été adressées dans ses petits appartements, car il ne présidait pas à la séance de la Chambre, n'ont pas jusqu'à présent dépassé celles qu'il recevait il y a quarante-huit heures.

La *République française* aura beau s'escrimer, comme elle le fait ce matin, dans le sens des opinions exprimées par son patron, la plupart des membres de la majorité sont restés et resterons froids.

Evidemment, il leur parait, comme à la masse du public, d'arbord que M. Gambetta a perdu de son aplomb à l'égard du srcutin de liste, ensuite qu'il est en train d'accomplir, en vue des prochaines élections, une évolution qui mériterait d'être surveillée. Abandonné par les couches prolétaires, il essaye de se concilier les intérêts et c'est dans ce but qu'il s'efforce de capter les suffrages du commerce en essayant de lui persuader que la seule politique capable de faire prospérer les affaires est la politique opportuniste, celle pratiquée, dit-il, depuis dix ans et qui a valu à la France les excédents financiers enregistrés chaque mois par le *Journal officiel*.

La politique opportuniste gouverne depuis 1877, personne ne peut le nier, mais avant M. Jules Grévy, sous le régime du maréchal de Mac Mahon, les résultats n'étaient pas moins favorables. Avant, comme après le 16 Mai, l'*Officiel* enregistrait des suplements de recettes. Il y a même ceci de plus à l'actif du régime précédent que le chiffre des importations, infiniment moindre, accusait un mouvement industriel et commercial beaucoup meilleur.

Que M. Gambetta ait trouvé dans son auditoire des juges prévenus, je ne veux pas le rechercher. Mais personne n'ignore que M. Hatté, ancien radical devenu opportuniste aussi zélé que le sont ordinairement les nouveaux convertis, a organisé et composé le banquet à la grande satisfaction du héros de la fête. Il ne pouvait donc s'y rencontrer de contradicteurs, aussi est-ce à la presse plus impériale à faire la vérité au sujet des assertions de l'orateur.

Le président de la Chambre, qui s'est tant moqué du duc de Broglie voulant opposer au nombre, la politique des intérêts, agit aujourd'hui absolument comme le président du conseil du 16 Mai. Dans l'impossibilité de rallier désormais les voix des prolétaires, ses anciens partisans, il s'adresse au commerçants, aux industriels, et il leur dit: Votez pour moi, et je vous garantis de bonnes affaires. Reste à savoir si les intéressés se laisseront prendre à ces belles promesses.

La politique opportuniste est changeante comme le caméléon.

Naguère, pour l'impôt sur le revenu, elle a rentré ses cornes; mais qui démontre qu'elles ne repousseront pas? Elle s'est tour à tour prononcé contre et pour le libre échange, et en définitive, on ne connait pas son dernier mot. Elle a préconisé le dégrèvement de l'impôt foncier auquel elle se montre opposée aujourd'hui. Après avoir pris parti pour les ouvriers contre les patrons, ce sont ces derniers qu'elle prend maintenant sous sa protection. La liste de ses palinodies économiques ne finirait pas si je devais y insister.

Quant à l'extérieur, ne l'a-t-on pas vue souffler alternativement le froid et le chaud sans autre motif que le bon plaisir de son directeur? Si ces précédents ne suffisent pas pour édifier nos commerçans et nos industriels, c'est qu'ils y mettront de la mauvaise volonté. Mais, confiant dans leur bon sens, je doute, pour mon compte, du résultat favorable de cette nouvelle évolution de M. Gambetta. Je constaterai, en attendant, que le succès du discours prononcé, hier, à l'Hôtel-Continental, par le chef de l'Union républicaine, et des plus médiocres, même auprès des journaux qui ne lui marchandent pas d'ordinaire une approbation sans réserve.

On assure que les nouvelles élections municipales à Tourcoing auront lieu le dimanche, 10 avril.

Le *Journal Officiel* d'aujourd'hui enregistre des nominations de maires et d'adjoints parmi lesquelles nous remarquons les suivantes :

Armentières. — Maire : M. Tahon Fauvel (Pierre-Mathias). — Adjoints : MM. Decherf (Désiré-Louis-Dominique) ; Lebleu (Jules-Désiré) ; Théry, Victor-Lucien-Henri).

Clary. — Maire : M. Sauvez (Charles-Constant). — Adjoints : MM. Fontaine (Marcel) ; Hédiart (Charles).

Arleux. — Maire : M. Bar (Auguste-Pierre-Joseph).

Chateau-Thierry. — Maire: M. Lacaze (Jean-Marie-Léon). — Adjoints : MM. Demoncy (Julien-Alexandre) ; Naudé (Louis-Eustase).

Le préfet du Nord a reçu, vendredi matin, M. Sirot, conseiller général, accompagné d'une députation de propriétaires et d'agriculteurs qui ont exposé la situation faite à leur région par les inondations continues de cet hiver.

Après une longue conférence, M. le préfet s'est mis à leur disposition pour donner aux intéressés des explications sur les questions multiples qui se rattachent au dessèchement. Il les a informés qu'il interromprait, à cet effet, sa tournée de révision dans l'arrondissement de Douai, et qu'il se rendrait à Saint-Amand, le vendredi 8 avril prochain, avec MM. les ingénieurs des différents services.

M. Pierre Legrand, député du Nord, vient d'être nommé membre de la commission chargée de l'examen de la proposition tendant à abroger la loi relative aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et dans les communes de l'aglomération lyonnaise.

La Mairie nous communique l'avis suivant :

A partir du mardi 3 avril prochain, l'Institut Sévigné sera transféré de la rue St Georges nº 14 au nouveau local rue du Grand Chemin nº 50.

Le commissariat du 2e arrondissement est transféré rue des Arts.

La navigation dans le Nord. — Les canaux actuels sont en si mauvais état que la navigation y est presque impossible. Sur la Scarpe, près Douai, il y a des bateaux arrêtés sur une longueur de 2 kilomètres. Il y a tel point où un bateau ne peut passer qu'à la condition d'être attelé de 10 chevaux ; en certains endroits, on ne peut faire traverser que 5 à 6 bateaux par jour, et il y en a toujours plus de 20 qui attendent.

L'encombrement ne sera pas terminé avant le chômage qui durera peut-être 50 jours!

Et le même fait se reproduit sans cesse sur tous les points de notre réseau de navigation fluviale.

N'y a-t-il pas là une raison suffisante pour hâter l'exécution du canal du Nord ?

Le *Petit Nord*, d'après l'*Emancipateur* de Cambrai, vient de recevoir la lettre suivante de M. le curé d'Iwuy :

« A M. le rédacteur en chef du *Petit Nord*.

» Monsieur,

» Dans le numéro de votre journal daté du 24 mars, mais distribué le 23, vous dites, ou l'un de vos collaborateurs dit, sous la rubrique *Iwuy* :

» 1° Que j'ai parlé en chaire contre le *Petit Nord*.

2° Que j'ai refusé une enfant pour la première communion, sous le prétexte que le père de cette enfant, cabaretier, recevait le *Petit Nord*.

» Je ne sais vraiment qui a pu vous donner ces renseignements, de tous points erronés.

» Il n'y a pas, dans ce que raconte le *Petit Nord*, un seul mot qui soit exact.

» Quant au premier point, tout en maintenant mon droit de prémunir mes paroissiens contre les journaux antireligieux, j'affirme que *jamais* je n'ai parlé de votre journal en chaire.

» Pour ce qui est du second point, ma réponse est bien simple. Contrairement à ce qui arrive presque toujours, je n'ai, cette année, refusé aucun des enfants, soit filles, soit garçons, qui se sont présentés pour faire leur première communion.

» Je vous prie, au besoin vous requiers, Monsieur, ainsi que la loi m'en donne le droit, d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro du *Petit Nord*. »

Le *Petit Nord* n'a pas encore publié cette lettre.

A la suite d'une intervention personnelle de M. le maire de Lille, la dissolution de la société des Concerts du Conservatoire aurait été décidée.

Le cadavre de *l'Epinette*

On a pu constater l'identité du cadavre, dont nous avons rapporté la découverte hier, sur la voie du chemin de fer, broyé par un train. C'est celui d'un ouvrier de ferme âgé de 40 ans, nommé Désiré Vervanteghem, né à Morhem (Belgique).

Il parait probable que cette mort est le résultat, non d'un accident, mais d'un suicide.

Vervanteghem, d'après les déclarations de plusieurs personnes, manifestait depuis quelque temps l'intention de se suicider. Il se livrait à la boisson et ne travaillait plus. Le jour il vagabondait, et la nuit se réfugiait dans un hangar appartenant à M. Honoré Dumortier, au *Hallot*.

Il a été retrouvé non sur le passage à niveau de l'*Epinette*, mais à 200 mètres au-dessus. Hier matin, des débris de cervelle étaient encore collés aux rails.

Le chauffeur du train ayant senti l'obstacle contre sa machine, l'a signalé au garde-barrière qui est allé constater la présence du cadavre et a fait prévenir immédiatement la police qui a fait une descente sur les lieux vers 1 heure du matin.

Le corps de Vervanteghem a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Deux malheurs lundi matin, a Lille. — Vers 7 heures, une femme s'est jetée volontairement dans le canal de l'Esplanade. Elle fut aperçue par M. Achille Hermez qui passait en ce moment et qui n'hésita pas à se précipiter à l'eau pour sauver cette malheureuse. Il parvint en effet, mais avec de grands efforts à l'amener au bord où deux personnes l'aidèrent à terminer son sauvetage.

La femme avait perdu complètement connaissance. On la transporta au Poste central de police où le docteur Henry lui prodigua ses soins.

Ce ne fut toutefois qu'après deux heures qu'elle reprit ses sens et put articuler quelques mots qui firent connaître qu'elle s'appelle Colette Liévin, âgée de 59 ans ; elle habite à Wazemmes où son mari est forgeron.

Elle a été transportée à l'hôpital Sainte-Eugénie dans un état assez grave.

Le même jour, à 8 heures, un ouvrier charpentier nommé François Leleu, âgé de 73 ans, né et domicilié à Ronchin, s'est tué en tombant d'un mur élevé, dans les dépendances de la maison nº 2 de la rue de Gand.

On remplaçait une ancienne toiture sur un bâtiment et une pierre de l'entablement du mur avait été entaillée pour recevoir l'extrémité d'une poutre. Leleu ayant mis le pied sur cette pierre elle bascula et y fut entraîné avec elle. On venait cependant d'avertir le malheureux du danger qu'il pouvait y avoir là.

M. Davaine, médecin, appelé sur l'heure n'a pu que constater le décès. La mort avait été instantanée.

La Mi-Carême, à Tourcoing

Si la cavalcade de Roubaix a eu des incidents de niaise impiété, tout en faisant de la politique à outrance, la sortie des chars à Tourcoing s'est maintenue dans la voie de la politique seule!

Les masques se sont essouflés à raconter de toutes manières et en patois surtout, les vertus, les prouesses et les crâneries de la République! Ce qu'il faut aux masques, c'est un *Consel républit'chin!* Sans lui, la ville va être ensevelie sous les laves d'un Vésuve quelconque, sans lui, le Progrès, ce marcheur intrépide, se détournera de sa route, afin de ne pas entrer dans Tourcoing, la ville rebelle à ses décisions.

Un *Consel Républit'chin* c'est le bonheur! c'est le bien-être! pour les ouvriers!...

Cependant si les ouvriers ont quelque bon sens, ce dont ils ne manquent pas, nous le savons, ils tourneront leurs regards vers Roubaix, qui possède lui depuis longtemps déjà un *Consel Républit'chin*. Est-ce que les ouvriers y sont plus heureux, plus à leur aise qu'à Tourcoing, ou qu'ailleurs!!!

Non, mille fois, non!... Donc le *Consel Républit'chin* dont parlent les masques pour s'amuser, n'est qu'une mauvaise plaisanterie.

Vraiment, nous voudrions bien pouvoir constater que le bonheur passé et futur des ouvriers et des autres, est et sera dû à la République, mais jusqu'à présent l'histoire est là, ouverte à ses pages les plus palpitantes, pour nous prouver le contraire. Si quelqu'un s'est occupé du bien-être des ouvriers, hier et aujourd'hui, ce sont les institutions catholiques C'est un fait irrécusable! Si quelqu'un s'en occupera demain et toujours, ce sont encore les institutions catholiques.

***

Parmi les *pasquilles*, en vieux langage tourquennois, on a remarqué une de Victor Capart, dans laquelle il a retrouvé sa bonne veuve, justement parce qu'il a oublié un moment la politique pour l'écrire. En voici le dernier couplet qui ne manque vraiment pas de sel :

S'ti qui veut s'inrichir
J'donne mes *bonnes actions*
Aussi j'min va maurir
Sans *obligations*
Infin j'donne m'*franchisse*
A tous les gins peureux
Aux fous tous mes *bétisses*
Et m'*fimme* à s'ti qui in veux.

***

Pour terminer cette petite causerie, nous allons faire connaître à nos lecteurs un passage d'une lettre d'un de nos jeunes concitoyens des plus distingués, à propos d'un tour de masques. Elle prouvera par un fait patent l'honnêteté des chanteurs déguisés et des hérauts masqués de la République. Nous donnons la plume à l'auteur de la lettre.

»Dimanche vers deux heures, je vois un individu déguisé, porteur de chansons. Je l'appelle et lui remets 50 centimes, en réclamant la monnaie pour la chanson achetée... pas de réponse, et mon masque empochant la pièce file de son plus joli train. Je le poursuis tranquillement et le revois au coin de la rue de Tournai. Réclamations de ma part... « je ne te connais pas répond le voleur. » Des témoins arrivent. L'autre, à qui je propose une intervention de police, me reconnait soudain et dit : » oui je vous dois 9 sous, mais vous n'aurez rien « et il s'enfuit. Inutile d'ajouter que dans toute la rue de Roubaix et la rue de Tournai, il n'y avait l'ombre d'agents de police.

»De retour chez moi je regarde la chanson qui me coûtait cette mésaventure : elle avait pour titre.

L'homme contin

» Diable — me dis-je — ceci ne s'adresse pas à moi ; voyons toujours...

« Ah mi c'su contin,
« qu'in n'est in République...

» Parbleu! parce qu'on ne voit pas d'agents de police et qu'on peut voler impunément. Voilà un échantillon de ce beau régime pensai-je. »

Nous nous arrêterons à ces réflexions de notre correspondant. Elles délimitent et encadrent le fait *indélicat* qu'elles rapportent de la manière qu'il mérite. Cela nous rappelle le fameux vers :

Que votre âme et vos mœurs peintes dans vos [ouvrages!

Certainement oui, elles le sont, et si nos lecteurs connaissent la célèbre régression du général Changarnier, c'est le cas où jamais de l'appliquer dans toute sa sévère mais juste rigueur. *Gazette de Tourcoing*

Calais. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Calais, 28 mars, 7 h

S. M. l'impératrice d'Autriche arrivera ici ce soir. Elle en repartira à deux heures du matin dans un magnifique train autrichien.

Elle sera accompagnée d'une nombreuse suite.

S. M. est attendue à Paris demain à huit heures du matin, à la gare du Nord. Elle reprendra la route de Vienne probablement vendredi prochain.

— Béthune. — Théodule Nicole, âgé de vingt-deux ans, mineur à Haillicourt, avait trouvé dernièrement, en se promenant, un mouchoir rouge contenant 160 fr. Il les garde, il fait de folles dépenses ; et à ceux qui s'en étonnent, il raconte son aventure en leur recommandant le silence. Le sieur Mazingue, propriétaire du mouchoir, ne tarde pas à être informé qu'il a été retrouvé ; il dépose sa plainte, et Nicole vient d'être condamné à un an de prison.

— Bapaume. — Un chemin de fer à voie étroite, partant de Lens vers Douai, Vis-en-Artois, Croisilles, Bapaume, Le Transloy, Flers, Longueval, Combie, pour se diriger vers Noyon, est actuellemet à l'étude.

— Denain. — Des renseignements pris à bonne source, nous permettent de rassurer les habitants de cette ville, au sujet de la ligne de chemin de fer, qui doit la traverser pour la relier directement à Lourches.

Le projet n'est pas abandonné comme le bruit en a couru, mais retardé par suite d'une difficulté d'argent entre l'Etat et le département.

Le Conseil général du Nord devait faire une subvention kilométrique de 40,000 francs, mais il parait qu'il entendait qu'on entreprit de suite un certain nombre de lignes dans notre département. Le gouvernement avait même consenti à réduire de beaucoup la subvention et l'entente n'a pas encore pu se faire.

Il appartient à la ville de Denain de pétitionner, afin de peser sur les décisions du conseil départemental, et c'est ce qui se fait en ce moment ; espérons que ses efforts aboutiront, car il n'est pas permis de laisser une population aussi nombreuse, dans l'état précaire où elle se trouve depuis tant d'années, par rapport aux autres villes favorisées par le passage des grandes lignes ferrées.

Etat-Civil de Roubaix.

Déclarations de naissances du 28 mars. — Henriette Petit, rue de Ma Campagne, 40. — Pauline Lefebvre, rue de Lannoy, fort Desprét, 34. — Odile Leveugle, rue de Lannoy, maison Faccon. — Maria Roussel, Grande-Rue, fort Mulliez, maison Mulliez. — Juste Duhamel, rue Drouot, 1. — Joseph Paquet, Grande-Rue, 90— Marie Rapaillio, rue de Blanchemaille, 77. — Virginie Vanbockland, Grande-Rue, cour Bossut. Edouard Farvacques, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoillez, 5.—Lucien Lagae, rue du Ballon, 4.

Déclarations de décès du 28 mars. — François Vanleugenhaghe, 2 mois, rue de France 28. — Amélie Deffrenne, 70 ans, ménagère, rue de Beaumont, cité Loridant, 15. — Louise Delbarre, 11 mois, rue de Naples, cour Devriendt, 4 — Sidonie Vanderbeke, 3 mois, rue de France, cour Lampe, 5. — Louis Pollet, 69 ans, apprêteur, Hôtel-Dieu. — Camille Declercq, 11 mois rue Jean-Bart, 24. — Célina Delescluse, 44 ans, ménagère, rue de la Barbe d'or, 7, maison Devis.

Mariage du 28. — Charles Roussel, 37 ans, tisserand, et Rosalie Brunfaut, 46 ans, journalière.

Etat-Civil de Wattrelos

Déclarations de naissances du 20 mars. — Marie-Sophie Duperge, Martinoire. — Fidéline Noël, Houzarde. — Du 21. — Jules Spriet, Houzarde. — Angèle-Sophie Durieux, vieille Place. — Henri Lecoutre, Marlière. — Henri-Joseph Lampe, Carluyère. — Victor Kimpe, Place. — Du 22. — Louis Verhaeghe, Houzarde. — Anatole Duthoit, Crétinier. — Philomène Demets, Tenquet. — Florent-Joseph Carrette, rue St-Joseph.

Déclarations de décès du 20 mars. — Clémence-Marie Dubus, 7 ans, 9 mois, bas Chemin. — Du 21. — Omer Fauvarque, 6 mois, St-Liévin. — Du 23. — Jean-Louis-Joseph Wasquel, 74 ans, 11 mois, tisserand, Place. — Du 24. — Marie-Albertine Joseph Lampe, 73 ans, 7 mois, journalière, Paradis. — Odile-Clémence Beuseart, 19 mois, petit Tournay. — Catherine-Joseph Hellin, 60 ans, 6 mois, ménagère, Sartel.

Lettres mortuaires et d'obits

Imprimerie Alfred Reboux. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DROULEZ-DELERUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Louis-Joseph DROULEZ, décédé à Hem, le 28 mars 1881, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 31 mars, à 10 heures en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de l'Hempenpont, à 9 heures 1/2.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS, qui sera chanté le jeudi 28 avril, à 10 heures.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 31 mars 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Séraphine-Louise BOULY, veuve de Monsieur Hyacinthe MOTTE, décédée à Roubaix, le 2 mars 1881, à l'âge de 83 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 30 mars 1881, à 10 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur Floris-Joseph PARENT, décédé à Roubaix, le 14 juin 1877, dans sa 74e année, et de Dame Marie-Rose NYS, son épouse, décédée à Roubaix, le 4 avril 1879, dans sa 64e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 31 mars 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Zoé-Joseph LEROY, épouse de Monsieur Julien PONETTE décédée pieusement à Roubaix, le 19 février 1881 à l'âge de 63 ans.—Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ÉPHÉMÉRIDE

Mardi 28 Mars. — *Saint Eustase.* — 1258. — Saint-Louis défend les guerres privées. Les Seigneurs s'étaient constamment arrogé le droit de régler les différends qui survenaient entre eux par les armes, et se livraient des guerres entre voisins. Charlemagne, Charles le Chauve, Hugues Capet, ne pouvant s'opposer à cette coutume, avaient pris de sages mesures pour les empêcher de ruiner les campagnes. Saint-Louis fit plus, il défendit toute guerre privée, et, en cas d'infraction à cette prohibition, il rendit les Seigneurs responsables des dommages causés aux laboureurs et aux cultivateurs.

Cour d'Assises de la Flandre-Orientale

Présidence de M. De Gottal, conseiller à la cour de Gand.

LE CRIME

de la rue du Blanc-Ballot A LILLE

AFFAIRE DOBBELAERE

DOUBLE ASSASSINAT

Audience de l'après-midi

On se bat à toutes les entrées de la salle, la gendarmerie est doublée et fait de vains efforts pour défendre les abords de la cour d'assises.

Enfin à 3 h. 45, l'audience est ouverte.

Me De Baets commence par rappeler la présence et les déclarations de De Meyer au *Pont de fer*, à Bruxelles. Le ministère public a passé sous silence, le témoignage de M. le commissaire de police de Bruxelles, qui est venu rapporter que cet individu a déclaré le 27 août 1880, 8 jours avant la découverte du crime de la rue du Blanc-Ballot, avoir assassiné 2 femmes à Lille. On savait que De Meyer était d'un caractère brutal, que quelques jours auparavant il avait été obligé de faire des dettes et de laisser sa malle en garantie, et que le 27 août, il a été vu nanti de sommes considérables dont il expliquait l'origine en s'avouant l'assassin de 2 femmes à Lille. Pourquoi n'a-t-on pas suivi cette piste ? Parce qu'on s'est dit : Dobbelaere possède les valeurs, donc il est l'assassin. Ce sophisme est inadmissible.

Les déclarations de l'accusé sont repoussées *a priori*, et cependant, il n'a pas menti une seule fois à l'audience. (*Bruits*). Il n'a pas contredit tous les témoins, comme le prétend le ministère public, mais un certain nombre de témoins, notamment la famille De Bruycker, contredits par les témoins les plus honorables. Qu'il n'ait pas toujours donné l'heure exacte, quoi de plus explicable ? Les témoins les plus honorables ont varié d'une heure entière ! Je n'ai pas besoin même de cela; nous démontrerons que la suite des faits est bien celle indiquée par l'accusé.

En dehors de ces débats, on a imaginé des faits, on a créé un courant défavorable à l'accusé. La carte correspondance, dont je vous démontrerai le caractère équivoque, est la seule charge ayant un semblant de sérieux; j'y viendrai.

Le ministère public s'est longuement étendu sur le voisinage de la maison du crime et de celle de l'accusé. Il s'est réclamé de la déposition de Mme Thelliez pour établir que l'accusé étudiait les habitudes de la maison Wattine. Vous avez entendu Mme Thelliez qui a parfaitement expliqué les allées et venues de l'accusé.

L'honorable avocat établit ensuite que nul des voisins n'a vu ni entrer ni sortir l'accusé de la maison des dames Wattine.

Ensuite, pour le marteau, il n'a pas été reconnu par les témoins. Deux de ces témoins ont de nouveau varié à l'audience et ont déclaré que peut-être le marteau était celui de Dobbelaere. Les autres ont persisté à ne pas le reconnaître, parce que le marteau de Dobbelaere avait une échancrure. Vous dites que le marteau a passé par la meule ; mais s'il a passé par la meule, c'était chez Baudon, et l'échancrure avait disparu dès lors. Or, on a toujours vu l'échancrure au marteau de Dobbelaere!

L'honorable avocat établit ensuite que l'accusé n'avait pas de marteau.

Parlant de l'incident de l'interrogatoire de l'accusé, Me De Baets dit que si l'accusé a tressailli en voyant le marteau, c'est qu'il était ému de l'accusation portée contre lui. Quant à la carte-correspondance, l'accusé, quand elle lui a été présentée, a dit : je ne crois pas... non, elle n'est pas de moi! Les premiers mots étaient évidemment dits *a priori*.

Me De Baets prouve que le marteau est trop faible pour avoir pu produire les épouvantables lésions aux crânes.

Ensuite il rappelle que même un instant de trouble manifesté par Dobbelaere ne prouverait rien, puisque Poisson, l'innocent arrêté à Mouscron, ne l'avait été qu'à cause de son trouble. Et il était innocent.

Venons aux dépositions des de Bruycker.

La femme de Bruycker dit que l'accusé avait à la figure une égratignure et une tache de sang. Or, elle est seule à l'avoir vue : Vingt autres témoins ont vu l'accusé de près et n'ont rien vu de semblable.

Me De Baets établit qu'il n'y a rien de surprenant aux incidents qui se sont produits le 15 chez les de Bruycker.

Le 16, déclare Stéphanie De Bruycker, l'accusé, qui, s'il avait commis le crime, n'aurait eu rien de plus empressé que de détourner l'attention de lui, la voit passer dans la rue et l'appelle. Est-ce croyable ?

Est-ce croyable que l'accusé ait appelé sur lui l'attention en criant à la voiture qui s'arrêtait devant la maison des dames Wattine! Ces dames sont aux bains de mer ?

Est-ce croyable que les connaissances qui seraient ainsi venues en voiture n'auraient pas averti la justice ?

L'honorable avocat compare les versions de Stéphanie De Bruycker et de l'accusé. La première a eu un entretien avec Péché et a varié six fois dans ses déclarations. Quant à l'accusé, Rensduin l'a vu sortir à 5 h. 1/2, ce qui dément la version de la veuve Bourez.

Me De Baets établit que l'accusé étant sorti à 7 h. 1/2 est allé porter sa requête au tram, ensuite au point de départ du tram à vapeur, qui a besoin de 50 minutes au moins pour arriver à Roubaix, qu'il a perdu du temps parce qu'il n'avait pas pris la voiture directe et qu'ensuite il a parcouru à Roubaix une distance de 20 minutes. Or, il est arrivé chez Hattu à 9 h. 1/2 : Hattu le déclare. Donc il n'a pu partir de chez lui après 8 h. 10, la fille De Bruycker qui prétend qu'il n'a quitté qu'à 8 h. 1/2 a menti.

J'arrive au point le plus grave : à la carte correspondance.

On pourrait tout au plus en conclure à la complicité, complicité de quoi ? L'écriture ne ressemble-t-elle peut-être pas plus à celle de l'auteur principal qu'à celle de l'accusé ?

Quant à la correspondance elle-même, nous dirons pourquoi nous ne croyons pas qu'elle soit de Dobbelaere. D'abord Dupont aurait évidemment pris un nom plus dissemblable du sien que celui de Dumont. Ensuite l'accusé écrit le nom des dames tout autrement que l'auteur de la carte correspondance. Me De Baets établit ensuite que l'écriture des employés de l'administration militaire se ressemble singulièrement. Il fait cette démonstration en détail et pour ainsi dire lettre par lettre.

Le ministère public conteste les heures données par l'accusé. J'en abandonne une partie. Comment exiger de l'accusé plus de précision que des témoins qui ont varié de 1 ou 2 heures? Si les heures données par l'accusé ne concordent pas avec celle des témoins, cela tient à ce que l'accusé a oublié un fait, celui dont le témoin Beheydt est venu déposer! Beheydt l'a vu à 9 h. 1/2, rue Nationale, arrêté devant un magasin de tabac. Or si Dobbeleare était l'auteur de la carte correspondance, il aurait dû à cette heure-là espionner la maison Wattine pour observer le succès de sa stratégénie.

Me De Baets, se plaçant dans les hypothèses de Wantier et du ministère public, établit que l'accusé ne peut avoir pris le train pour arriver à Roubaix, mais bien le tram. Or, pour arriver à Roubaix à midi 30, l'accusé devait avoir quitté Lille à 11 h. 40. Tenez compte de la distance : il doit avoir quitté sa maison à 11 h. 20. Donc en 20 minutes il aurait dû accomplir le crime, faire disparaître le marteau, se laver, se débarrasser de ses vêtements ensanglantés, ce qui est inadmissible.

L'avocat démontre ensuite que Mme Blondeau, après avoir rapporté le beefsteak, est ressortie. A 11 heures 1/2 on l'a vue au coin du boulevard de la Liberté avec sa mère : le crime a été commis à leur rentrée.

Si Dobbelaere est parti à Roubaix, il doit avoir parcouru le chemin à pied ; il tenait à voir Wantier et à surveiller toutes les voitures qui passaient. Me de Baets s'efforce de prouver que l'accusé est allé à l'*Hôtel de la Poste*,